



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Examens et Concours

DIEC/18-770-1767 du 19/02/2018

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE ST2S - SESSION 2018 - EPREUVE DE PROJET TECHNOLOGIQUE

Référence : note de service n°2013-088 du 7 juin 2013 publiée au BOEN n°26 du 27 juin 2013 relative à la définition de l'épreuve de projet technologique

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93 - Mme DUFORT Sandrine - Tel : 04 42 91 71 79 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation de l'épreuve de projet technologique applicable à compter de la session 2018 du baccalauréat de la série ST2S.

1 – Règlement de l'examen

Il s'agit d'une épreuve orale affectée d'un coefficient 7 dont l'évaluation s'effectue en deux temps. Une première évaluation réalisée en cours d'année est affectée du coefficient 4, une deuxième évaluation donne lieu à un oral terminal affecté du coefficient 3.

2 – Structure et organisation de l'épreuve pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

L'épreuve comprend deux parties.

2-1 Première partie : conduite du projet technologique

Cette partie d'épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient 4. L'épreuve est conduite par une commission d'évaluation composée du (des) professeur(s) qui a (ont) suivi le déroulement du projet au cours de l'année et au moins d'un professeur qui enseigne les sciences et techniques sanitaires et sociales.

2-1-1 Organisation de l'épreuve

S'agissant d'une épreuve évaluée en cours d'année, son organisation relève de la responsabilité du chef d'établissement. L'évaluation est réalisée au moment jugé le plus opportun par les enseignants qui encadrent le projet, en fonction de l'état d'avancement et avec l'accord du chef d'établissement. L'évaluation se déroule pendant le temps scolaire des activités liées au projet technologique. Elle s'appuie sur l'ensemble des observations effectuées pendant les différentes phases de la conduite du projet technologique.

2-1-2 Evaluation

La conduite du projet fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la note de service n°2013-088 du 7 juin 2013.

Bien qu'il s'agisse d'un projet mené par un groupe d'élèves, l'évaluation est individuelle et fait l'objet, pour chaque élève, d'un commentaire détaillé.

En cas d'absence non justifiée, la note zéro est attribuée au candidat absent.

2-2 Deuxième partie : soutenance du projet technologique

Cette partie d'épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient 3.

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle organisée sous la responsabilité du chef d'établissement. L'épreuve est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences sanitaires et sociales qui n'ont pas encadré le projet du candidat.

L'échange systématique des enseignants entre établissements est privilégié.

2-2-1 Organisation de l'épreuve

Le chef d'établissement arrête en liaison avec les équipes pédagogiques les modalités concrètes d'organisation (locaux, matériels) et contrôle son bon déroulement. Les examinateurs et les candidats sont convoqués par la DIEC.

La convocation des candidats s'effectue à deux niveaux.

➤ Au niveau rectoral : le candidat reçoit une convocation qui mentionne la période à laquelle a lieu l'évaluation de l'épreuve ponctuelle de soutenance du projet technologique.

➤ Au niveau de l'établissement : le chef d'établissement en fonction de la composition de chaque groupe projet établit le planning de passage des candidats par demi-journée d'épreuve.

2-2-2 Déroulement de la soutenance orale

La soutenance orale se déroule du **lundi 14 mai au vendredi 18 mai 2018**. Elle s'appuie sur un rapport de 15 pages maximum, annexes comprises, réalisé collectivement par le groupe d'élèves et sur un support de communication. Le rapport est remis en 2 exemplaires à l'établissement scolaire centre d'examen, **au plus tard le Jeudi 19 Avril 2018**. Le rapport n'est pas noté. Cependant, la constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires.

En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

Les candidats appuient leur soutenance sur un support numérique dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du groupe. Le matériel nécessaire, notamment ordinateurs et vidéoprojecteurs, doit être mis à la disposition des candidats.

Préalablement au déroulé de la soutenance orale, un temps de lecture des rapports de 30 minutes minimum doit être prévu. Chaque demi-journée d'évaluation débutera donc par la lecture des rapports et se poursuivra avec les soutenances orales.

Un temps d'harmonisation de la notation est organisé entre les différentes commissions en fin de journée.

En fonction de ce schéma et du calendrier académique (**du 14 au 18 Mai**), chaque établissement adressera à la DIEC 3.02 **le lundi 12 mars 2018** le nombre de groupes projet (annexe 4) (cf courrier électronique adressé à valerie.simon@ac-aix-marseille.fr ou sandrine.dufort@ac-aix-marseille.fr).

La soutenance orale comporte deux étapes :

- une présentation collective pendant laquelle chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes pour exposer une partie du travail selon un déroulement librement choisi.
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat qui porte sur l'ensemble du projet technologique. Pendant l'entretien, le candidat est seul en présence du jury. Les autres candidats du groupe projet n'assistent pas à l'entretien. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de communication entre les candidats du même groupe projet.

2-2-3 Evaluation

L'évaluation est individuelle. La soutenance orale fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la note de service.

En cas d'absence non justifiée à la soutenance orale, la note zéro est attribuée au candidat.

En cas d'absence justifiée, une nouvelle évaluation peut être proposée au candidat.

Remarque : Afin de rendre indépendantes les deux parties de l'évaluation, la commission d'évaluation de la soutenance orale du projet technologique n'a pas connaissance des résultats de l'évaluation de la première partie de l'épreuve « conduite de projet ».

2-3 Notation de l'épreuve de projet et statut des fiches d'évaluation

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve :

- un bordereau pour la conduite de projet évaluée sur 20 points (au demi-point près)
- un bordereau pour la soutenance de projet évaluée sur 20 points (au demi-point près)

La saisie des notes de conduite de projet sur LOTANET doit être terminée avant le début des soutenances orales soit **le mercredi 9 mai 2018**.

Les notes de soutenance orale doivent être saisies et verrouillées dès qu'une commission a terminé ses évaluations dans un établissement. Cette saisie est obligatoirement réalisée par les examinateurs et non par la direction de l'établissement afin de maintenir la confidentialité.

Les notes saisies sont remontées dans l'application OCEAN qui fait la moyenne pondérée des notes attribuées aux deux parties de l'épreuve. Le cas échéant, la note finale est arrondie au point entier supérieur.

Les bordereaux de notation et les fiches individuelles d'évaluation pré renseignées à partir des données issues d'OCEAN seront transmis par mail aux établissements lors de la **semaine 12 pour la conduite de projet** et lors de la **semaine 19 pour la soutenance de projet**.

Les bordereaux de notation de la soutenance orale sont placés dès la fin des oraux dans une enveloppe scellée, avec la signature des examinateurs sur la fermeture. Cette enveloppe est amenée à la réunion d'harmonisation par le représentant de l'établissement.

En aucun cas les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats ni les notes, ni les fiches d'évaluation avant la publication des résultats du baccalauréat.

Les deux fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen.

A ce titre, elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande après la délibération des jurys. Elles doivent être complétées avec le plus grand soin et sont conservées dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après la publication des résultats.

Une réunion de la commission d'harmonisation de la notation est prévue **le jeudi 14 juin 2018** au lycée Jean COCTEAU à Miramas de 13h à 17h. Chaque représentant d'établissement devra y amener la (ou les) enveloppe(s) scellée(s) contenant les bordereaux de notation des élèves de son établissement.

L'épreuve de projet technologique décomposée en sous épreuves est déclarée non délibérée au niveau des sous épreuves dans le pilote réglementaire. Lors de la délibération du jury, la majoration éventuelle ne peut être effectuée qu'au niveau de l'épreuve maîtresse. Sur le relevé de notes remis au candidat, seule sera mentionnée la note globale de l'épreuve.

3 – Cas particulier des candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat, inscrits au CNED ou candidats individuels

Pour ces candidats, seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet technologique. Ces candidats sont convoqués par la DIEC dans un centre d'examen pour la semaine du **14 au 18 mai 2018**. Ils doivent prendre contact avec l'établissement dans lequel ils sont convoqués pour connaître le jour et l'heure de leur passage. Ils déposent en 2 exemplaires, au plus tard **le Jeudi 19 Avril 2018**, dans un des centres d'examen désignés leur rapport de projet de 15 pages maximum, annexes comprises.

Qu'il s'agisse d'une analyse de tout ou partie d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ou de la conception d'un projet sanitaire ou social, il est attendu que le candidat explique la démarche suivie pour mener le projet technologique. Il s'agit :

- de décrire succinctement : l'exploration du contexte, les recherches menées ayant conduit à l'identification du besoin ou l'étude, les caractéristiques de la documentation recueillie, sélectionnée,
- de rendre compte des contacts pris avec des professionnels, des difficultés rencontrées,
- de présenter la conception du projet ou l'analyse de la démarche de projet.

Le rapport n'est pas évalué. Sa constitution et son exploitation au cours de la soutenance orale sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

La soutenance orale individuelle comporte deux étapes :

- une présentation de 10 minutes, suivie
- d'un entretien de 10 minutes

L'évaluation fait l'objet d'une fiche individuelle établie selon le modèle en annexe 3 de la note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales convoqués par la DIEC.

4 – Epreuves de remplacement

Les candidats inscrits aux épreuves de remplacement déposent leur rapport de projet dans le centre d'examen où ils sont convoqués le mercredi 5 septembre 2018. La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants.

On peut distinguer deux catégories de candidats.

4-1 Candidats scolaires ayant pu être évalués lors de la conduite de projet

La note obtenue à cette partie de l'épreuve est conservée par les candidats. Ils présentent à la session de remplacement uniquement la deuxième partie de l'épreuve « soutenance du projet technologique » évaluée sur 20 points.

Ils effectuent une soutenance orale **individuelle** en réalisant un bref rappel du sujet pour ancrer leur partie et centrent plus particulièrement leur exposé sur la partie qu'ils ont pris en charge au sein du groupe projet.

Ils sont évalués selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe. L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon l'annexe 2 de la note de service n°2013-088 du 7 juin 2013.

4-2 Candidats scolaires n'ayant pas pu être évalués lors de la conduite de projet, candidats inscrits au CNED scolarisés dans un établissement privé hors contrat et candidats individuels

Seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3 de la note de service n°2013-088 du 7 juin 2013.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Épreuve : projet technologique

Fiche d'évaluation de la conduite du projet technologique

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
Prénom du candidat :	Ville :
	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Autonomie /7	Prise d'initiative dans la démarche				
	Choix et mise en œuvre des méthodes et outils.				
Organisation du travail /6	Planification des tâches				
	Participation au travail de groupe				
	Gestion documentaire				
Suivi du travail /7	Explicitation du travail mené				
	Logique de la démarche, ajustements				

	NOTE :	/ 20
Commentaires		
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures	

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Épreuve terminale projet technologique

Fiche d'évaluation de la soutenance orale

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
	Ville :
Prénom du candidat :	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Présentation /8	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /9	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

	NOTE :	/ 20
Commentaires		
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures	

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Épreuve terminale projet technologique

Fiche d'évaluation de la conduite du projet technologique

(Candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat, inscrits au CNED ou candidats individuels et candidats scolaires se présentant aux épreuves de remplacement)

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
Prénom du candidat :	Ville :
	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Descriptif du travail mené /3	Explicitation du travail mené				
	Logique et rigueur de la démarche engagée				
Présentation /7	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /7	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

	NOTE :	/ 20
Commentaires		
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures	

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Epreuve de soutenance orale du projet : groupes projet et commissions

DIEC 3.02

Affaire suivie par Mme SIMON Valérie

Téléphone : 04.42.91.71.93

Affaire suivie par Mme DUFORT Sandrine

Téléphone : 04.42.91.71.79

Établissement :

Ville :

Groupes projet

Nombre de groupes projet :

Constitués de - 3 élèves :

- 4 élèves :

- 5 élèves :

-autres (préciser) :

Fiche à transmettre au rectorat DIEC 3-02 pour le 12 mars 2018